



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des personnes âgées

Question écrite n° 80195

Texte de la question

M. André Chassaigne interroge Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, chargée de la famille, des personnes âgées et de l'autonomie sur la participation de l'Association nationale des retraités de la Poste, de France Télécom et de leurs filiales aux instances créées par le projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement. L'Association nationale des retraités de la Poste, de France Télécom et de leurs filiales (ANR) regroupe plus de 100 000 adhérents. Avec l'aide de ses 3 300 bénévoles, elle concourt à la rupture de l'isolement des personnes âgées. Au regard de son expérience passée auprès des personnes âgées, elle souhaite vivement être associée au Haut conseil de la famille et de la vie, au Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) et au Conseil des financeurs. Elle souhaite également que la solidarité nationale prenne en charge les frais de séjour en établissement au titre du cinquième risque. Il lui demande de prendre en considération les revendications de l'Association des retraités de la Poste, de France Télécom et de leurs filiales.

Données clés

Auteur : [M. André Chassaigne](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (5^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 80195

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Famille, personnes âgées et autonomie

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mai 2015](#), page 3868

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)